



publicité mensongère pour sac isotherme gratuit

Par **garos**, le **24/01/2021** à **13:32**

Bonjour,rrnrnMe rendant dans une enseigne de produits surgelés, je prend connaissance de la publicité indiquant qu'un sac isotherme est fourni gratuitement dès 30 euros d'achat.rnrnJe passe en caisse avec mes produits et un sac isotherme que je pense être gratuit.rnrnMais consultant mon ticket de caisse, je constate qu'il m'a été facturé 4 euros.rnrnje retourne au magasin pour contester, mais la caissière m'indique que je n'ai acheté que pour 29,70 euros de produits et donc je n'ai pas eu droit au sac isotherme gratuit.rnrnMa note s'élève donc à 33,70 euros !rnrnje proposer- soit de rendre le sac isotherme et de me faire rembourser 4 eurosrrnr- soit de prendre un produit supplémentaire pour dépenser plus que 30 euros et bénéficier de la gratuité du sac isotherme.rnrnMais aucune de ces deux solutions ne sont acceptées par le magasin.rnrnSont-ils dans leur tort ?

Par **Lag0**, le **24/01/2021** à **13:53**

Bonjour,rrnrnA priori, la promo était claire, si vous achetiez pour plus de 30€ de produits, vous aviez droit à un sac gratuit. Or, vous n'avez acheté que 29.70€ de produits, donc pas de sac gratuit. Ce sac vous a donc été facturé à son prix normal de 4€.rrnrnUne fois vos achats payés, le magasin n'a aucune obligation d'accepter de revenir dessus.rnrnLe magasin est donc parfaitement dans son droit.rnrnJe ne vois pas où est la publicité mensongère...